



PRIÈRE

DIX HEURES

Le greffier adjoint informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 10 heures.

M. SARAN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 229 — *Loi sur le Mois du patrimoine sikh (fondation du Khalsa)/The Sikh Heritage (Creation of the Khalsa) Month Act*.

Il s'élève un débat.

M. SARAN intervient.

MM. WIEBE, SMITH (Southdale), GERRARD, MICKLEFIELD et MARTIN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SMITH (Southdale), WIEBE et REYES, M^{me} LAMOUREUX ainsi que M. MICKLEFIELD interviennent.

La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 23(7) du *Règlement*, le vote est reporté au jeudi 18 avril 2019 à 11 h 55.

M. MICHALESKI présente la proposition suivante :

Proposition n° 8 : Sensibilisation au secteur de l'élevage

Attendu :

que les styles de vie et les collectivités changent, ce qui contribue à une urbanisation accrue au Manitoba et entraîne une plus grande rupture entre la population et la nourriture qu'elle consomme;

que la demande du marché en protéines s'accroît, ce qui permet d'augmenter la production dans ce secteur au Manitoba;

que les fermiers et les producteurs méritent d'être soutenus et reconnus pour leur travail acharné et tout ce qu'ils apportent à cette province;

que la chaîne d'approvisionnement diversifiée de la province est une source de valeur ajoutée pour l'économie manitobaine et permet au bétail d'être nourri par le grain produit ici-même;

qu'en 2017, les principales exportations agroalimentaires manitobaines comprenaient le canola (1,72 milliard de dollars), le blé (991 millions de dollars) et la pomme de terre (460 millions de dollars);

que le gouvernement provincial a continué à soutenir le secteur de l'élevage au Manitoba et à y investir, ce qui stimule l'emploi dans le secteur de l'agriculture;

que l'industrie agricole manitobaine crée de nombreux emplois indirects, notamment en technique vétérinaire, en recherche et en gestion des terres agricoles;

que les pratiques de gestion des terres agricoles et les recherches visant la mise en place de pratiques agricoles exemplaires contribuent à la protection de l'environnement naturel et au maintien des exploitations agricoles pour les générations à venir;

que traditionnellement, les Manitobains comprennent les liens qui les unissent à leur nourriture, en connaissent l'origine et sont fiers de la filière agricole, ce qui mène à des habitudes de consommation plus respectueuses et plus responsables;

que le gouvernement provincial s'engage à promouvoir l'agriculture en offrant un soutien à diverses initiatives, notamment à la journée portes ouvertes à la ferme (Open Farm Day), à Agriculture in the Classroom et à L'agriculture plus que jamais;

que les ressources éducatives des organismes communautaires comme les clubs 4-H ont permis de faire un excellent travail de sensibilisation auprès des Manitobains quant à l'origine de leur nourriture et de créer un plus grand sentiment d'appréciation pour le monde agricole,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba encourage le gouvernement provincial à poursuivre la sensibilisation du public au secteur de l'élevage, laquelle souligne l'importance de l'éducation et de l'appréciation quant aux diverses chaînes d'approvisionnement agricole qui permettent de nourrir la population du monde entier.

Il s'élève un débat.

M. MICHALESKI intervient.

MM. ALLUM, WISHART, GERRARD, ALTEMEYER, MARCELINO (Tyndall Park) et GRAYDON posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. MARCELINO (Tyndall Park), WISHART, GERRARD et ALTEMEYER interviennent. M. GRAYDON exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, MM. MARTIN et GRAYDON, M. le *ministre* GOERTZEN ainsi que MM. ALLUM et LAMONT font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Après la prière du 15 mars 2019, la députée du Pas a soulevé une question de privilège au sujet de l'intention du gouvernement de déposer un projet de loi sur les conflits d'intérêts et au sujet des déclarations trompeuses faites par le premier ministre concernant ses intérêts dans une entreprise privée. Elle a terminé son intervention en proposant qu'un comité multipartite soit saisi de la question, surtout en ce qui a trait au Costa Rica.

J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Comme les députés ne sont pas sans savoir, pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord, ils doivent démontrer que la question a été soulevée le plus tôt possible et prouver de manière suffisante qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée.

Pour ce qui est de la première condition, la députée du Pas a indiqué avoir soulevé la question à la première occasion après avoir pris le temps de consulter les autorités compétentes et les experts. Bien que j'aurais apprécié que la députée donne de plus amples explications, dans le cas présent, je la crois sur parole lorsqu'elle affirme avoir soulevé la question le plus tôt possible.

En ce qui a trait à la seconde condition permettant de démontrer si la question est fondée de prime abord, je dois faire remarquer à l'Assemblée qu'il s'agit clairement d'une différence d'opinions sur des faits. Mes prédécesseurs ont, dans plusieurs circonstances similaires, déclaré qu'un différend entre deux députés sur des allégations de fait ne constituait pas une atteinte au privilège. Aussi, Bosc et Gagnon indiquent à la page 148 de la troisième édition de leur ouvrage intitulé *La procédure et les usages de la Chambre des communes* que « [s]i la question de privilège concerne un désaccord entre deux députés (ou plus) quant à des faits, le Président juge habituellement qu'un tel différend ne compromet pas leur capacité de s'acquitter de leurs fonctions parlementaires et qu'il ne porte pas atteinte aux privilèges collectifs de la Chambre ». De plus, d'après le commentaire 31(1) de Beauchesne, « [u]n différend entre deux députés sur des allégations de fait ne remplit pas les conditions qui en feraient une atteinte au privilège ». Enfin, Joseph Maingot, à la page 234 de la deuxième édition de son ouvrage *Le privilège parlementaire au Canada*, déclare qu'« [u]n conflit entre deux députés sur des faits énoncés au cours du débat ne constitue pas une question de privilège valide parce qu'il concerne les débats ».

Je déclare donc qu'il n'a pas été démontré qu'il y avait eu, de prime abord, atteinte au privilège.

Présentation et lecture de pétitions :

M. GRAYDON — L'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à modifier la *Loi sur le temps réglementaire* en vue d'abolir l'heure avancée au Manitoba à compter du 4 novembre 2019, afin que le Manitoba reste à l'heure normale du centre (HNC) tout au long de l'année et à perpétuité. (T. Bueckert, R. Desrosiers, R. Boutet et autres)

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (A. Forsythe, J. Taylor, B. Cabral et autres)

M. LAMONT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à accroître le financement des programmes de services de garde d'enfants sans but lucratif autorisés en vue de reconnaître l'importance de l'apprentissage préscolaire et des garderies au Manitoba, une initiative qui améliorera également la qualité et la stabilité de la main-d'œuvre. (S. Hiebert, K. Kuhl, B. Furet et autres)

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le respect du Plan vert et climatique du Manitoba sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 16 — *Loi d'exécution du budget de 2019 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2019*.

Le débat se poursuit.

M^{me} FONTAINE et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALTEMEYER
BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FONTAINE
FRIESEN
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMONT
LAMOUREUX
LATHLIN

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SMITH (Point Douglas)
SMITH (Southdale)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 51

CONTRE

..... 0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger